



COLLINES NORMANDES

# Site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et affluents »

## Préparation du Projet Agro-environnemental

### Groupe de travail « Agriculture »





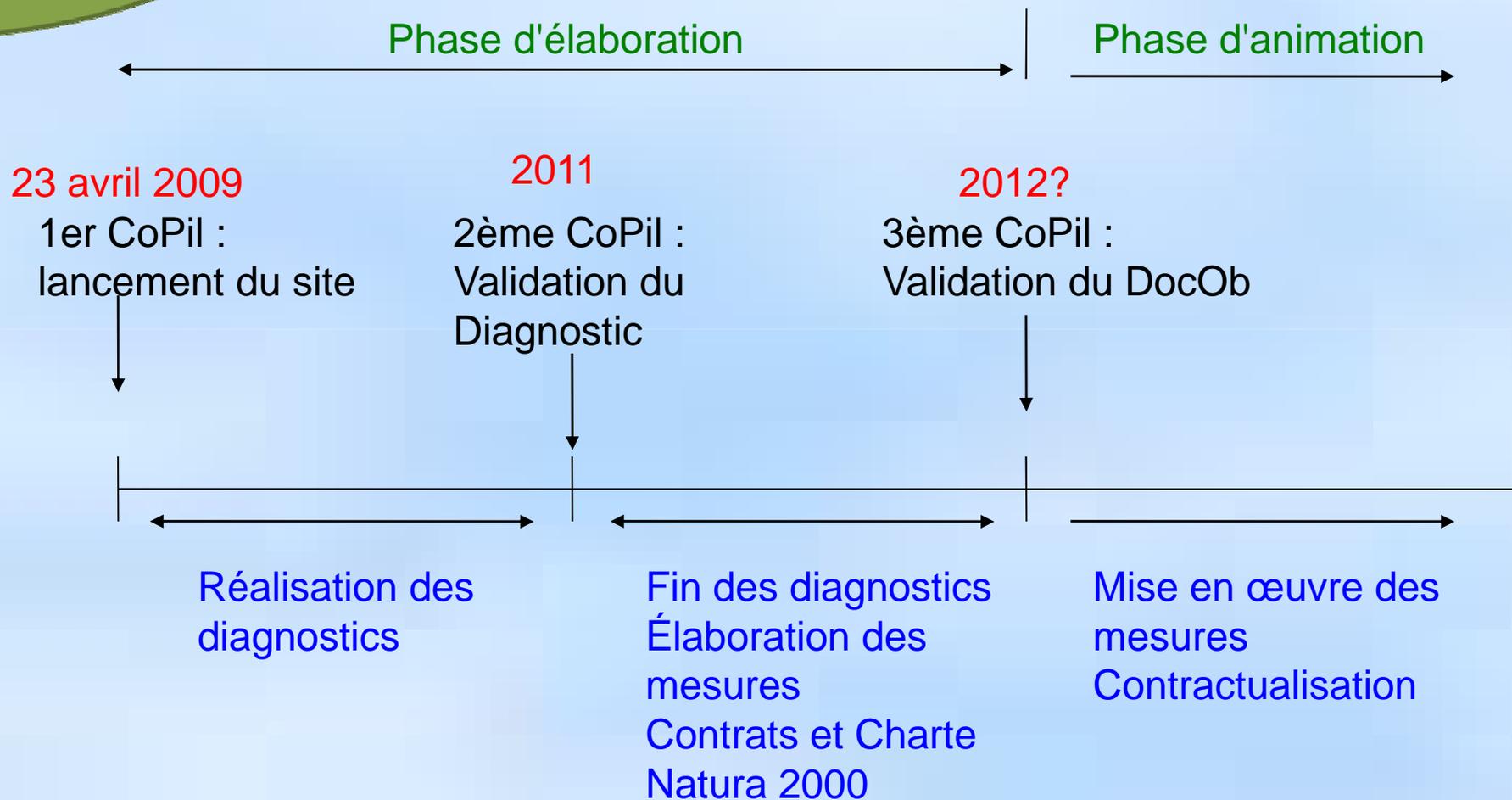
# Ordre du jour

---

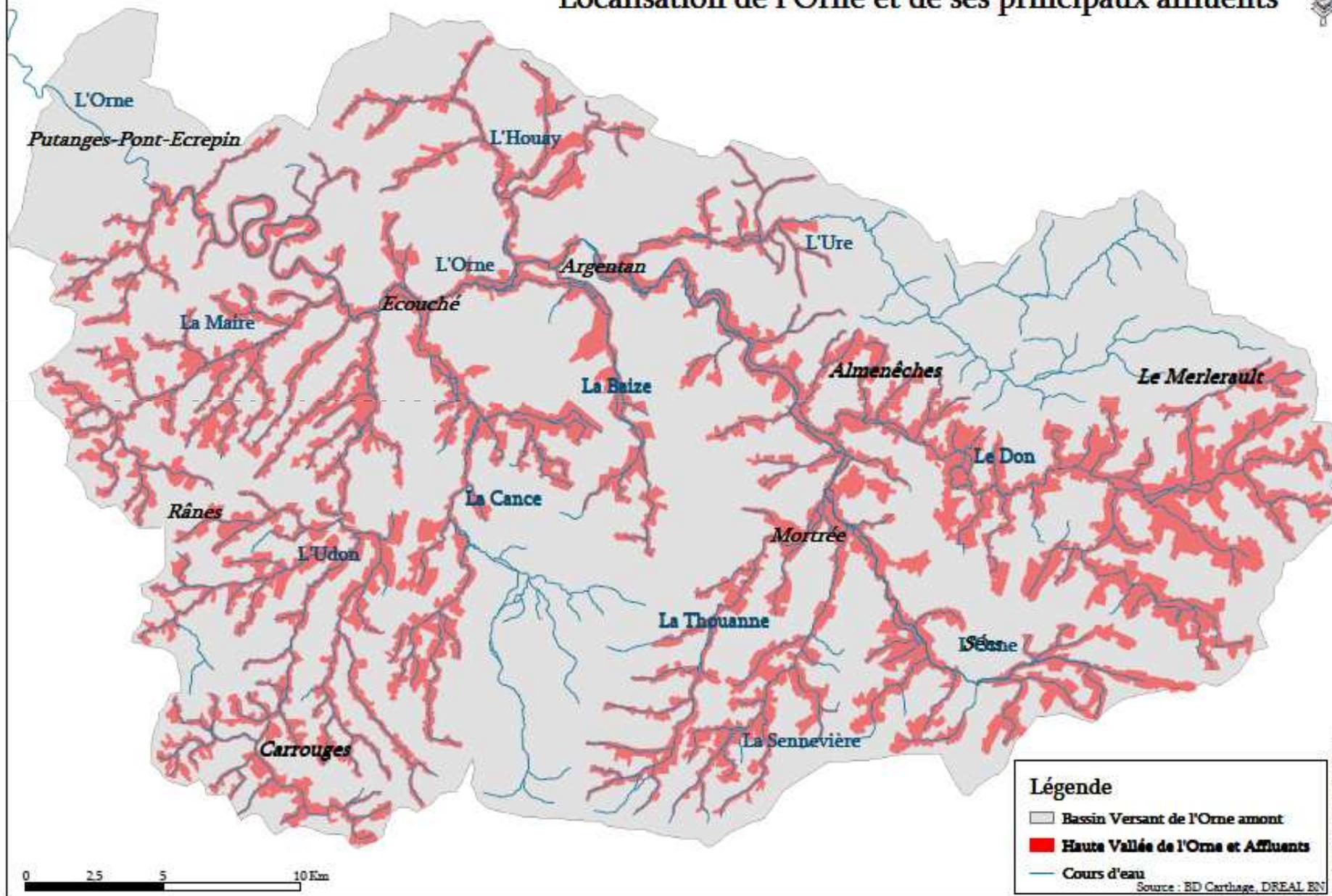
- Rappel des étapes et du contexte
- Les MAEt : conditions
- Les MAEt : présentation
- Projet agro-environnemental
- Calendrier prévisionnel



# Natura 2000 : déroulement



## Localisation de l'Orne et de ses principaux affluents





# Rappel des Orientations de Gestion

---

- 1- Garantir la qualité de l'eau
- 2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels
- 3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants
- 4- Restaurer la continuité écologique du cours d'eau
- 5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillage
- 6- Adapter les modes de gestion et de production sylvicole
- 7- Maintenir et préserver les zones humides
- 8- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats
- 9- Contrôler l'évolution des espèces invasives
- 10- Accompagner la mise en œuvre du DocOb



# La mise en œuvre

---

## La Déclinaison des OG en contrats et Charte Natura 2000

- ✓ Les contrats Natura 2000 : gestion adéquate volontaire
- ✓ La Charte Natura 2000 : reconnaissance des bonnes pratiques habituelles

**Adhésion volontaire avec exonérations fiscales ou  
contreparties financières.**



# La mise en œuvre : Les MAEt

---

Ce sont les contrats Natura 2000 agricoles

Leurs objectifs :

- qualité de l'eau
- limitation du ruissellement et de l'érosion
- maintien des habitats d'intérêt européen

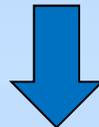
**En fonction du niveau d'ambition choisi,  
une rémunération différente.**



# Les MAEt : description

---

Ce sont les Contrats Natura 2000 agricoles via la PAC,  
Elles succèdent aux CTE et CAD jusqu'en 2013,  
C'est une démarche simplifiée et améliorée,  
Les territoires sont restreints : Natura 2000 ou DCE



**Accompagnement et animation par l'opérateur local**



# Les MAEt : conditions d'éligibilité

---

- Être agriculteur de moins de 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'engagement,
- Continuer son activité au moins pendant les 3 années qui suivent l'engagement,
- Être à jour de ses redevances Agence de l'Eau,
- Respect des engagements pris et de la conditionnalité PAC,
- Formes sociétaires : détenir plus de 50% du capital,
- Offrir un libre accès aux contrôleurs.



# Les MAEt : l'engagement

---

- Contrat de 5 ans à partir du dépôt du dossier PAC
- Engagement par parcelles éligibles,
- Aide annuelle comprise entre 300 et 7600€ (hors transparence GAEC),
- Possibilité de prendre différentes mesures sur l'exploitation.



# Rappel des mesures

Couvert visé	Objectif de la mesure
<b>Herbe</b>	Gestion extensive des prairies avec fertilisation et pâturage limités
	Gestion extensive des prairies sans fertilisation, pâturage limité
	Reconversion de terres arables en prairies avec pâturage limité
<b>Prairies maigres de fauche</b>	Gestion extensive des prairies maigres sans fertilisation, pâturage limité et retard de fauche
<b>Grandes cultures</b>	Gestion extensive des grandes cultures avec fertilisation limitée et raisonnement de la rotation
<b>Haies</b>	Entretien unilatéral de haies
	Entretien bilatéral de haies
<b>Mares</b>	Gestion et mise en défens de mare en une seule intervention
	Gestion plus douce et mise en défens de mare

# Gestion des prairies



## 3 Propositions

- Gestion extensive avec chargement et fertilisation limités,
- Gestion extensive avec chargement limité et absence de fertilisation,
- Remise en herbe et entretien du couvert herbacé.

# Gestion extensive avec chargement et fertilisation limités

**Surfaces concernées : Prairies temporaires et permanentes**

Pour les parcelles engagées :

- Fertilisation autorisée de 60-30-60 en N-P-K.
- Limitation du chargement moyen de 1.6 UGB/ha/an.
- Chaulage autorisé (hors écume).
- Maintien de prairie :
  - permanente : 1 renouvellement/5an par travail superficiel du sol,
  - temporaire : 1 retournement/5 an (sans déplacement).
- Pas de traitement chimique (sauf traitement localisés pour chardons et rumex).
- Maitrise mécanique des refus et ligneux.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement.

197€/ha/an

# Gestion extensive avec chargement limité et absence de fertilisation

**Surfaces concernées : Prairies temporaires et permanentes**

Pour les parcelles engagées :

- Absence de fertilisation
- Limitation du chargement moyen de 1.6 UGB/ha/an.
- Chaulage autorisé (hors écume).
- Maintien de prairie :
  - permanente : 1 renouvellement/5an par travail superficiel du sol,
  - temporaire : 1 retournement/5an (sans déplacement).
- Pas de traitement chimique (sauf traitement localisés pour chardons et rumex).
- Maitrise mécanique des refus et ligneux.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement.

261€/ha/an

# Remise en herbe et entretien du couvert herbacé

## Surfaces concernées :

- Surfaces déclarées en grandes cultures (dont les PT de moins de 2 ans intégrées dans des rotations comprenant des grandes cultures)
- La bande-tampon de 5 mètres autour des cours d'eau et les éléments topographiques (réglementation PAC conditionnalité 2010) ne sont pas éligibles.

# Remise en herbe et entretien du couvert herbacé

## Au choix :

- Transformation d'une parcelle entière,
- Création d'une bande enherbée d'une largeur minimum de 20m le long des cours d'eau

**Implantation des couverts autorisés par l'arrêté préfectoral BCAE**

**Respect des engagements de la mesure de gestion extensive des prairies avec chargement et fertilisation limités**

355€/ha/an

# Gestion des prairies maigres de fauche avec retard de fauche

**Surfaces concernées : Prairies permanentes abritant un habitat d'intérêt européen (validation par l'opérateur)**

Pour les parcelles engagées :

- Absence de fertilisation ou de chaulage.
- Fauche à partir du 21 juin avec exportation obligatoire
- Pâturage autorisé à partir du 15 aout avec une limitation du chargement moyen de 0.5 UGB/ha/an.
- Pas de traitement chimique (sauf traitement localisés pour chardons et rumex).
- Maitrise mécanique des refus et ligneux.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement.

323€/ha/an

# Gestion raisonnée des grandes cultures

## Surfaces concernées : Grandes Cultures

Engagement d'au moins 70% de toutes les parcelles éligibles de l'exploitation dans le site Natura 2000.

Pour les parcelles engagées :

- Limitation de la fertilisation azotée totale sur parcelles à 120 UN/ha/an dont max 80 uN/ha/an en fertilisation minérale,
- Planter des cultures éligibles (3 cultures différentes sur 5 ans) avec le non-retour d'une même culture 2 années de suite,
- Analyse annuelle de la valeur fertilisante de chaque type d'effluent épandu,
- Tenue du cahier d'enregistrement,
- Suivi d'une formation agréée sur le raisonnement de la fertilisation azotée

215€/ha/an + 43€/an

# Entretien des haies

**Haies concernées : haies de l'exploitation dans le site dont vous avez la gestion pendant 5 ans.**

## Pour les haies engagées

- Réalisation d'au moins 2 tailles dans les 5 ans, dont la première doit avoir lieu dans les 2 premières années.
- Utilisation de matériel à coupe nette (pas d'épareuse).
- Intervention entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars.
- Pas de traitement phytosanitaire (sauf arrêté préfectoral).
- Tenue d'un cahier d'enregistrement.

Sur 1 côté : 0.19€/ml/an

Sur 2 côtés : 0.34€/ml/an

# Gestion des mares

**Mares concernées : celles avec une taille entre 10 et 200 m<sup>2</sup>, non connectées à un cours d'eau, sans finalité piscicole**

Pour les mares engagées :

- Établissement d'un plan de gestion par une structure agréée,
- Mise en défens obligatoire si pâturage proche ou que la mare sert d'abreuvoir (avec un accès limité ou interdit),
- Respect du plan de gestion (date, espèces végétales, etc...),
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions,
- Pas de colmatage plastique, ni produit chimique, ni empoisonnement.

Si 1 intervention : 56€/mare/an

Si 2 interventions : 75€/mare/an



# Récapitulatif

Couvert visé	Objectif de la mesure	Montant de l'aide
<b>Herbe</b>	Gestion extensive des prairies avec fertilisation et pâturage limités	197€/ha/an
	Gestion extensive des prairies sans fertilisation, pâturage limité	261€/ha/an
	Reconversion de terres arables en prairies avec pâturage limité	355€/ha/an
<b>Prairies maigres de fauche</b>	Gestion extensive des prairies maigres sans fertilisation, pâturage limité et retard de fauche	323€/ha/an
<b>Grandes cultures</b>	Gestion extensive des grandes cultures avec fertilisation limitée et raisonnement de la rotation	215 €/ha/an + 43 €/an (formation)
<b>Haies</b>	Entretien unilatéral de haies	0,19€/ml/an
	Entretien bilatéral de haies	0,34€/ml/an
<b>Mares</b>	Gestion et mise en défens de mare en une seule intervention	56€/mare/an
	Gestion plus douce et mise en défens de mare	75€/mare/an

## Fiche d'enregistrement des pratiques de fertilisation, pâturage, fauche et broyage des prairies

Fiche obligatoire pour les SCAET Nature 2000-MET, ME2 et ME3  
Remplir une fiche par terrain engagé en SCAET et par an (entre le 15 mars/Avril et le 15 mai de l'année N+1)

Année : de 15 mai 2010, au 15 mai 2011  
 Identification de la parcelle : .....  
 (cf PAC correspondant) : .....

Surface de la parcelle : 1,11 ha  
 MAET souscrite :  ME1 (gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 60 kg)  
 ME2 (gestion extensive des prairies sans fertilisation)  
 ME3 (jonction et entretien d'un couvert herbacé)

Traitements phytosanitaires localisés		
Date	Produit	Dose (l/ha)

Apports de fertilisants		
Date	Type	Dose (g/ha)
18/05/10	100-0-0	100

Fauche et broyage	
Date	Fauche / Broyage

### Pâturage

Exemple	Surface pâturée (0)	Date d'entrée du troupeau	Date de sortie	Durée de pâturage (0)	Composition du troupeau			Chargement total (0)	Chargement moyen à l'hectare sur la surface engagée au sein de chaque lot (t/ha/0,000)
					Type	Nombre	taille (kg)		
Exemple	2,5	1er juin 2009	30 juin 2009	30	ovins 0-2 ans	21	1	24	0,50
					ovins 0-2 ans et 2-5 ans	2	10		
					autres	2	10		
	1,98	20.6.10	1.7.10	11	ovins 0-2 ans	13	1	14,6	0,28
					ovins 0-2 ans et 2-5 ans	1	10		
					autres	1	10		
	0,50	3.8.10	10.9.10	4	ovins 0-2 ans	15	1	22,8	0,69
					ovins 0-2 ans et 2-5 ans	1	10		
					autres	1	10		
	1,68	11.7.10	10.8.10	5	ovins 0-2 ans	10	1	15	0,13
					ovins 0-2 ans et 2-5 ans	1	10		
					autres	1	10		
	1,48	3.2.10	16.2.10	6	ovins 0-2 ans	15	1	16,2	0,17
					ovins 0-2 ans et 2-5 ans	1	10		
					autres	1	10		
	0,50	26.2.10	22.3.10	4	ovins 0-2 ans	15	1	16,2	0,35
					ovins 0-2 ans et 2-5 ans	1	10		
					autres	1	10		
								<b>TOTAL</b>	<b>21,6</b>

00 : Arrivée de contact de la durée maximale de pâturage ("0" dans la case "0")  
 Pour une période de pâturage de 1,0-0,000/ha/lot : 1 = (1,0 x n) / (MSU) / nombre d'unités



# Les contrôles

---

## Le contrôle :

- Contrôle visuel (PP et PT, fertilisation, désherbage chimique interdit, chargement moyen sur la parcelle),
- Cahier des pratiques agricoles (limitation de la fertilisation, chaulage et chargement moyen)

Même fonctionnement que pour les contrôles PAC



# Projet Agro-environnemental



## *Budget prévisionnel du projet pour la campagne 2010*

Code MAET (1)	Coût MAET (2)	Nb de contrats prévus (3)	Quantité prévue (4)	Coût annuel (€) (5) = (2) x (4)	Coût engagé sur 5 ans (€) (6) = (5) x 5
BN_SOUL_GC1	183 €/ha/an + jusqu'à 90€/expl./an	2	20	3660	18300
BN_SOUL_GC2	215 €/ha/an + jusqu'à 90€/expl./an	1	10	2150	10750
BN_SOUL_HE1	197 €/ha/an	10	100	19700	98500
BN_SOUL_HE2	261 €/ha/an	5	20	5220	26100
BN_SOUL_HE3	355 €/ha/an	2	10	3550	17750
BN_SOUL_HA1	0,19 €/ml/an	10	1000	190	950
BN_SOUL_HA2	0,34 €/ml/an	5	1000	340	1700
BN_SOUL_MA1	75 €/mare/an	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>				<b>34810</b>	<b>174050</b>



# Projet Agro-environnemental

**En présence : 625 exploitants dont 135 avec une surface < à 5ha**

**SAU totale : 15 400ha**

**Environ 60% de prairies contre à peine 35% de cultures**

Couvert visé	Objectif de la mesure	Montant de l'aide
Herbe	Gestion des prairies avec fertilisation limitée (HE1)	197€/ha/an
	Gestion des prairies sans fertilisation (HE2)	261€/ha/an
	Remise en herbe (HE3)	355€/ha/an
Prairies maigres de fauche	Gestion extensive des prairies maigres de fauche (PM1)	323€/ha/an
Grandes cultures	Gestion extensive des grandes cultures (GC1)	215 €/ha/an + 43 €/an (formation)
Haies	Entretien unilatéral de haies (HA1)	0,19€/ml/an
	Entretien bilatéral de haies (HA2)	0,34€/ml/an
Mares	Gestion et mise en défens de mare (PM1)	56€/mare/an
	Gestion et mise en défens de mare (PM2)	75€/mare/an

## A titre de comparaison : marais du Cotentin et du Bessin (25000ha SAU).

1<sup>ère</sup> année : environ 750 ha (tout confondus) dt 500 ha en équivalent (HE1)

2<sup>nde</sup> année : environ 2200 ha (tout confondus) dt 1300 ha en équivalent (HE1)

3<sup>ème</sup> année : environ 1200 ha (tout confondus) dt 650 ha en équivalent (HE1)



# Projet Agro-environnemental :

## Evaluation du budget

*Budget prévisionnel du projet pour la campagne 2012*

Code MAET (1)	Coût MAET (2)	Nb de contrats prévus (3)	Quantité prévue (4)
BN_HVOA_GC1	215 €/ha/an + 43€/expl./an		
BN_HVOA_HE1	197 €/ha/an		
BN_HVOA_HE2	261 €/ha/an		
BN_HVOA_HE3	355 €/ha/an		
BN_HVOA_PM1	323 €/ha/an		
BN_HVOA_HA1	0,19 €/ml/an		
BN_HVOA_HA2	0,34 €/ml/an		
BN_HVOA_MA1	56 €/mare/an		
BN_HVOA_MA2	75 €/mare/an		



# Calendrier prévisionnel

---

- Validation par le CoPil des diagnostics et des OG
- Elaboration des mesures concrètes (Contrats) cet automne :
  - Réunions « Forêt »
  - Réunions « Eau et milieux aquatiques »
  - Réunions « Naturaliste »
- Fin de rédaction du projet agro-environnemental
- Réunions d'information pour les MAET
- RDV avec intéressés et montage du dossier



Merci pour votre attention  
m.deville@cpie61.fr  
<http://hautevalleeorne.n2000.fr/>

